

# OBLIGATIONS EN MATIERE DE PREVENTION DES RISQUES POUR L'EMPLOYEUR

Cette formation rappelle les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels et de pénibilité au travail ainsi que les devoirs de chaque salarié d'une entreprise.

## Objectifs opérationnels

- Conduire des actions de prévention des risques professionnels et de la pénibilité au travail
- Mener des actions d'information et de formation de ses salariés sur la santé et la sécurité
- Mettre en place une organisation et des moyens de travail adaptés

## Public Concerné

- Chefs d'établissement
- Préventeurs, HSE
- DRH
- Responsables d'exploitation
- Représentants des personnels
- Institutionnels (CSE)

## Durée

**14.00** Heures                      **2** Jours

## Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

## Parcours pédagogique

### La santé et la sécurité au travail

- Données sur accident du travail et journées de travail perdues
- Repères historiques
- Principaux textes législatifs fondateurs
- Le système de santé et la sécurité au travail

### Pénibilité

- Compte professionnel de prévention
- Seuils associés aux facteurs de pénibilité
- Identification des salariés concernés
- Traçabilité des expositions aux facteurs de pénibilité

### L'évaluation des facteurs des risques psycho-sociaux

- Les chiffres des risques psycho-sociaux
- Sources des risques psycho sociaux
- Evaluation des Risques psycho-sociaux
- La Qualité de Vie au Travail

### Les acteurs de l'entreprise

- Les acteurs internes
- Instances représentatives du personnel
- Le Comité Social Economique (CSE)
- Délégués du personnel
- services de santé
- Intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP)

### Les acteurs externes

- Conseil d'Orientation sur les Conditions de Travail (COCT):
- L'inspection du travail
- L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTB):

- L'Institut National de Recherches et de Sécurité (INRS)
- Acteurs interministériels

### **Organisation de la prévention**

- Les principes généraux de prévention
- Démarche de prévention
- Plan de santé au travail
- Le Document Unique

### **Evaluation des risques**

- Exemple de grille d'évaluation des risques par unité de travail
- Définition du risque

### **Formations obligatoires**

- La formation générale à la sécurité
- L'information

### **Les obligations et responsabilités du salarié**

- Une obligation de moyen et autres obligations
- Règlement intérieur
- Situation où la responsabilité du salarié peut être engagée

***Cette formation est également réalisable en présentiel.***

## ■ Méthodes et moyens pédagogiques

### **METHODES PEDAGOGIQUES**

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques et de partages d'expériences.

### **RESSOURCES PEDAGOGIQUES**

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont téléchargeables par l'apprenant sur la plate-forme de classe virtuelle lors de la formation.

### **MOYENS TECHNIQUES**

La formation en classe virtuelle est réalisée en synchrone sur une plate-forme web et permet notamment la visualisation de tous les supports multimédias de l'intervenant, les échanges et l'interactivité au sein du groupe (webcame, micro, tchat, partages d'écran avec prise en main à distance...)

Les apprenants reçoivent par mail leur invitation à se connecter sur la plate-forme de Classe virtuelle de Ginger formation. Pour y participer, il est nécessaire qu'ils disposent d'un ordinateur muni d'une webcam et d'un micro et, connecté à internet en bonne réception.

### **Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :**

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

## ■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur HSE, préventeur santé sécurité au travail ou coordonnateur SPS.

## ■ Méthodes et modalités d'évaluation

### **EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES**

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

### **MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS**

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

### ■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



**Contactez-nous !**

**Nelly DROUILLARD**  
Chef Projets Formation

**Tél. : 0130852490**  
**Mail : [formation@groupeginger.com](mailto:formation@groupeginger.com)**